



# **B E G E S**

Bilan des émissions de Gaz  
à effet de serre

de la

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Année 2015-2016

# Sommaire

1. Cadre général.....	3
2. Description de la personne morale concernée .....	4
3. Description des périmètres organisationnels retenus ...	4
4. Année de reporting.....	6
5. Diffusion du BEGES.....	8
6. Synthèse des actions envisagées.....	8

## 1. Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'État sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## 2. Description de la personne morale concernée

### Raison sociale :

Préfecture et sous-préfectures du département des Bouches-du-Rhône

### Adresses :

Préfecture : Place Félix Baret, CS 80001 – 13282 Marseille

Sous-préfecture d'Aix-en-Provence : 455 Avenue Pierre Brossolette, 13617 Aix-en-Provence

Sous-préfecture d'Arles : 2, rue du Cloître - 13200 ARLES

Sous-préfecture d'Istres : Avenue des Bolles -CS 60004- 13808 Istres

Service médical : 111 rue Sylvabelle – 13006 Marseille

### Description sommaire de l'activité :

Les activités des services préfectoraux concernés par ce bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent se diviser en 6 thématiques :

- Représentation de l'État et communication
- Sécurité des personnes et des biens
- Service au public et délivrance de titres
- Respect de la légalité et de l'État de Droit
- Intégration sociale et lutte contre les exclusions
- Administration territoriale et développement économique

## 3. Description des périmètres organisationnels retenus

### 3.1/ Les postes d'émissions retenus

- **Scope 1** : Émissions directes produites par les sources fixes ou mobiles (chaudière, voiture, climatisation...) en vert ci-dessous ;
- **Scope 2** : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur en jaune ci-dessous ;
- **Scope 3** : Les autres émissions indirectes (l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises...) en bleu ci-dessous.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	4	Émissions directes fugitives
	<b>Sous total : 3</b>	
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	<b>Sous total : 1</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7
	<b>Sous total : 1</b>	

## 3.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

- Émissions directes des procédés hors énergie (poste n° 3)
- Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) (poste n°5)
- Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (poste n°7)
- Les contraintes calendaires n'ont pas permis d'intégrer les postes du SCOPE 3 dans le BEGES 2015 à l'exception du poste 8 qui est calculé automatiquement par le logiciel Bilan Carbone à partir des émissions du SCOPE 1 et 2

## 3.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

### 3.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

Tous les sites de la préfecture et des sous-préfectures ont été inclus :

- Les deux sites de la préfecture des Bouches-du-Rhône
- Les trois sites des sous-préfectures
- Les résidences préfectorales
- Le service médical

### 3.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Le BEGES a été élaboré avec la méthode **Bilan Carbone**<sup>®</sup> de l'Association Bilan Carbone sise, 7, rue de Clichy à Paris 9<sup>ème</sup>.

Dans la très grande majorité des cas, il est impossible de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une activité donnée.

En effet, si la mesure de la concentration en GES dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule façon d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul à partir de données dites d'activité : distance parcourue par les véhicules, ou litres de gazole facturés, consommation de gaz de chauffage en kwh, etc...

Une convention entre le ministère de l'intérieur et l'association Bilan Carbone a permis de convertir ces données d'activité en émissions estimées.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de GES, exprimées en tonnes équivalent CO<sup>2</sup> (téquCO<sup>2</sup>) sont appelés des facteurs d'émission.

Données (unité) X facteurs d'émission (téquCO<sup>2</sup>/unité) = émissions de GES (téquCO<sup>2</sup>)

Pour réaliser ce bilan, le choix a été fait de centraliser les données à la préfecture chef-lieu. Les données de chaque site agrégées (services administratifs, résidences, véhicules) ont été saisies dans un tableur.

➤ **Groupe de travail et mode d'organisation**

Le bilan carbone de la préfecture des Bouches-du-Rhône est produit par le chargé de mission qualité et animation du changement en collaboration avec la direction des moyens et de la politique immobilière et le garage.

La production du bilan s'est déroulée en plusieurs étapes :

- la définition des périmètres du BEGES (organisationnel et opérationnel),
- la collecte des données auprès des services et des sociétés concernées,
- le renseignement de la matrice et l'analyse des résultats,
- l'élaboration des pistes d'amélioration et du plan d'actions.

➤ **Outil utilisé :**

Logiciel Bilan Carbone, dont l'association Bilan Carbone (ABC) est propriétaire.

➤ **Caractéristiques des données récoltées :**

- Les émissions directes de combustibles fossiles :  
Elles concernent les déplacements professionnels c'est-à-dire l'utilisation des véhicules de fonction et de service du parc automobile de la préfecture. L'unité d'œuvre est le litre de carburant par véhicule et par type (essence, gazole). Les données sont recueillies à partir des factures du fournisseur TOTAL. Elles concernent également la consommation de gaz destinée au chauffage des sites. Les données sont recueillies à partir des factures du fournisseur.
- Les émissions directes fugitives :  
Les émissions fugitives de GES hors énergie (fuites frigorigènes climatisation) sont calculées à partir puissances frigorifiques de tous les équipements en place. Ces derniers étant tous différents, un type générique de climatiseur a été choisi pour remplir le tableur (R134a ou HFC-134a).
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité :  
Les consommations énergétiques en kWh sont collectées à partir des factures des différents fournisseurs d'énergies.
- Les émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7 :  
Elles regroupent les pertes en ligne de l'électricité (transport du fournisseur EDF) ainsi que les émissions en amont de la combustion de carburant (émises par le producteur Total).

## 4. Année de reporting

Année de reporting : **2017**

Année de référence : **octobre 2015-octobre 2016**

Année du prochain bilan : **2018**

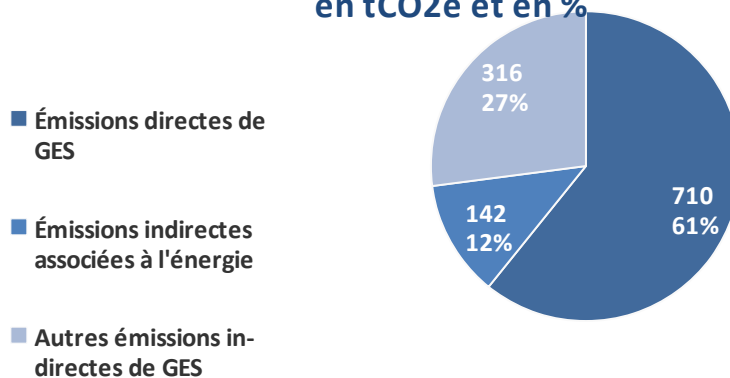
#### 4.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

La préfecture et les sous-préfectures des Bouches-du-Rhône ont émis en 2015-2016 **1030,54 tonne CO<sup>2</sup> équivalent pour un total de 681 personnels.**

**Indicateur de performance global : émissions totales de GES t CO<sup>2</sup> / effectif total = 1,51 t CO<sup>2</sup>/agent**

Retour au Descriptif			Valeurs calculées							
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Émissions de GES					CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	631	2	7	0	640	1	44	685
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	22	22	0	14	36
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								0
		<b>Sous total</b>	<b>631</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>662</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>710</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	129	0	13	142
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>142</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	82	42	0	0	171	-1	9	179
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements								0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>82</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>171</b>	<b>-1</b>	<b>9</b>	<b>179</b>
			<b>TOTAL : 1030,54</b>							

#### Bilan GES : Emissions de GES par scope, en tCO2e et en %



### 4.3/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les données étant issues d'une mesure directe (facture, caractéristiques techniques), 5 % d'incertitude prédéfini par le logiciel Bilan Carbone a été appliqué. Pour les émissions directes fugitives un taux de 55 %, préconisé par le tableur clim-froid a été retenu.

## 5. Diffusion du BEGES

Le présent BEGES est transmis pour exploitation à la DEPAFI-SDPA à Paris et publié sur le site internet de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône.

Responsable du suivi : Florentine SAVIANE

Fonction : Chargée de mission qualité et animation du changement

Contact : [florentine.saviane@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:florentine.saviane@bouches-du-rhone.gouv.fr)

## 6. Synthèse des actions envisagées

**Le plan d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) a été élaboré en collaboration avec le référent carbone, la mission BOP 307, le bureau de la logistique et de la politique immobilière de l'État, le garage et la direction interministérielle départementale des systèmes d'information et de communication.**

Le pilotage et le suivi des actions mises en œuvre seront effectués par le gestionnaire concerné en lien avec le référent carbone. Les difficultés ou les améliorations éventuelles pourront entraîner une adaptation des mesures par le référent Carbone.

Le plan d'actions a pour objectif global de réduire les émissions de GES de la préfecture des Bouches-du-Rhône de 2 % par an sur 3 ans.

### Indicateurs de performance global :

- T CO2 e émis
- Taux d'évolution annuel
- T CO2 e / agent

### Stratégie de réduction des GES :

Sur la période triennale du BEGES, l'effort sera porté sur les GES des SCOPE 1 et 2 afin d'atteindre l'objectif des 2 % de réduction. Des actions simples à mettre en œuvre relevant du SCOPE 3 seront également planifiées.

La finalité est d'inscrire pleinement la préfecture dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2016.

### Axes stratégiques de réduction :

- Les déplacements professionnels ;
- La consommation électrique globale ;
- La consommation de chauffage.